



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

10 avril 2025

PREAMBULE

Cette note a pour but, dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, de présenter brièvement et synthétiquement les budgets primitifs 2025 de la Communauté de Communes du Volvestre.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'intercommunalité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Les budgets primitifs 2025 ont été votés le 10 avril 2025 par le Conseil Communautaire.

Le budget 2025 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

- Le PLF 2025 adopté le 14 février au lieu du 31 décembre 2024 à la suite de la censure du gouvernement Barnier. PLF restrictif à l'encontre de la communauté de communes : gel de la fraction de la TVA, baisse de la DCRTP et de la dotation de compensation. De plus, ce retard a aussi engendré en cascade celui de la communication de l'état fiscal annuel au 28 mars et des dotations au 31 mars.
- La stabilité des taux de fiscalité, afin de préserver la situation financière des contribuables.
- Malgré l'inflation subie, une volonté d'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement est recherchée afin de maintenir une épargne nette suffisante pour poursuivre les projets d'investissement de l'établissement public de coopération intercommunale.
- La mobilisation des subventions auprès des financeurs est recherchée chaque fois que possible.

1. BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

1.1 La section de fonctionnement

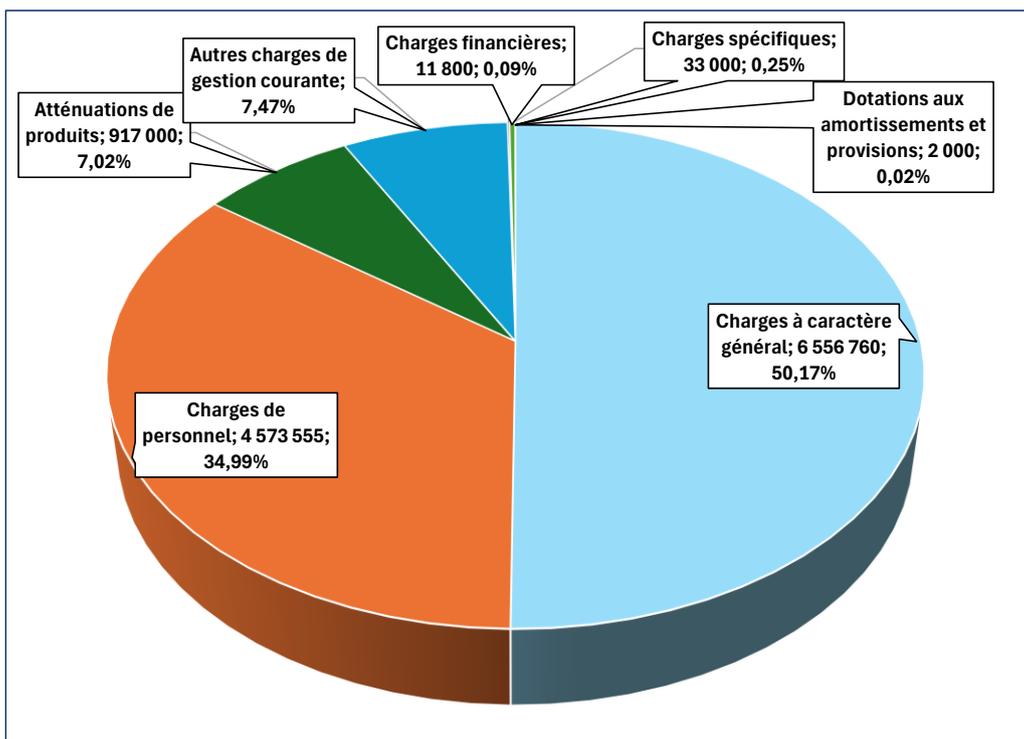
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

1.1.1 [Les dépenses de la section de fonctionnement](#)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2025 s'élèvent à un montant total de 13 069 815 €, soit +4,31% par rapport à 2024.

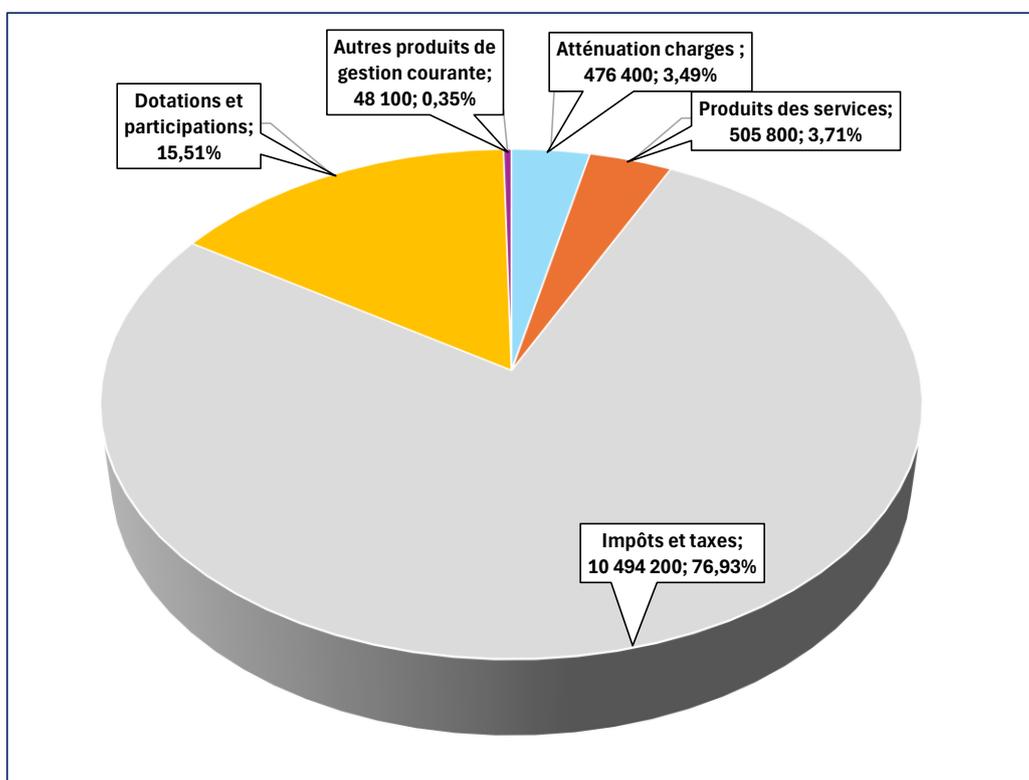
Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



1.1.2 Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent principalement au produit de la fiscalité directe locale, aux dotations versées à par l'Etat, aux remboursements des cotisations retraites des agents des crèches par le délégataire.

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :



1.2 La section d'investissement

1.2.1 [Les dépenses d'investissement](#)

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'intercommunalité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux, mais aussi de subventions d'équipement versées et du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues au budget 2025 à 5 806 821 €.

Répartition des investissements en 2025 :

- Administration générale : 340 500 €
- Petite enfance : 251 500 €
- France Services : 5 000 €
- Développement territorial : 407 000 €
- Voirie – Patrimoine – SIG – GEMAPI : 1 664 000 €
- Collecte et valorisation des déchets : 1 172 000 €

1.2.2 [Les recettes d'investissement](#)

Principales recettes d'investissement 2025 :

- Subventions d'investissement : 2 763 293 €
- FCTVA et taxe d'aménagement : 604 100 €
- Produits des cessions et participation logiciel : 5 900 €
- Autofinancement : 3 487 784 €
- Amortissements (opérations d'ordre) : 3 151 596 €

1.2.3 [La gestion de la dette](#)

Le montant total du capital restant dû de la dette du budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 413 176 € avec la dette de la CUMA à la suite de la dissolution du budget annexe).

La dette des budgets annexes Activestre 2 (35 315 €) et Naudon (244 808 €) porte la **dette consolidée** de l'intercommunalité à **693 300 €** au 1^{er} janvier 2025.

➤ [La capacité de désendettement](#)

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la CCV pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il est égal à l'encours de dette au 1^{er} janvier de l'année budgétaire en cours divisé par l'épargne brute de l'année en cours.

La communauté de communes présente un ratio très faible de 0,18, qui lui permet d'envisager un financement de ses investissements par l'emprunt.

1.3 Le budget annexe Tourisme

L'Office de tourisme du Volvestre est un organisme local d'accueil et d'information, qui accompagne les professionnels du tourisme et assure la promotion et le développement touristique du Volvestre.

Il est également au service des habitants, en travaillant quotidiennement à l'amélioration de leur cadre de vie par le développement des activités de loisirs et la valorisation des richesses qui les entoure.

Le budget annexe tourisme retrace les dépenses et recettes de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » transférée à titre obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le budget prévisionnel 2025 s'élève en section de fonctionnement à 296 068 € et en section d'investissement à 62 095 €.

1.4 Le budget annexe Hôtel d'Entreprises

Ce budget retrace les opérations liées à la location des 10 box de l'Hôtel d'Entreprises situé sur la zone d'activité Activestre à Carbonne.

Le budget prévisionnel 2025 s'élève en section de fonctionnement à 403 135 € et en section d'investissement à 338 857 €.

1.5 Les budgets annexes des zones d'activités économiques

Ils correspondent, entre autres, à l'exploitation (aménagement et commercialisation) des zones d'activités économiques Activestre 1 et 2, Naudon, Penelle, Capens et Lavelanet-de-Comminges.